

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 27

DU 09 Février 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 5 Février 2024

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – MANIERE – RIPPERT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – BERANGIER – ARNAUD – GUIGUE – IASIO – BEN ALI – MMES GARCIA – DOSSARD.

Excusés : MM. SAHBI – BEN AISSA – RANC.

Visio : M. ALLIO

Absent : MME CANOVAS

Commission :

Le Comité de direction valide la candidature de M. Laurent CLAMECY comme tuteur à la commission des arbitres.

Appel à candidature

Les clubs qui souhaitent candidater pour l'organisation de la **FETE DU FOOT « Maurice VINAS »** pour les finales des Coupes GRAND VAUCLUSE JEUNES et SENIORS sont prié d'envoyer un mail au secrétariat.

Le cahier des charges est disponible sur demande.

Les finales auront lieu :

Coupe Grand Vacluse U15 et U17 le **Samedi 18 Mai 2024**



Coupe U19 et Séniors le **Dimanche 19 Mai 2024**

Rappel licence à points:

Dans le cadre de la récupération des points sur sa licence, en cas de stage arbitre le licencié se verra facturer via son club un montant de 35€ par match à arbitrer. Ce montant correspond au défraiement du tuteur.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire général